

ASSOCIATION SPORTIVE DE KARTING LANDES ET GASCOGNE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 7 JANVIER 2011

Présents : Philippe Cornuché, Pierre Cornuché, Anastase Delichère, Quentin Delichère, Raphaël Dupouy, Alain Pons, Philippe Rapiçault.

Représentés : Xavier Berthelot pouvoir à Alain Pons, Dominique Danos pouvoir à Philippe Cornuché, Pascal Gaffard pouvoir à Pierre Cornuché, Pierre Danos pouvoir à Quentin Delichère.

Absents non représentés : Martial Bellery, Yohan Dulaurier, Frédéric Langlet, Loïc Langlet.

Pièces jointes au présent compte-rendu : liste d'émargement des présents, copies des pouvoirs, copie de la convocation.

La séance est ouverte à Dax le 7 janvier 2011 à 19h15.

Philippe Cornuché, Trésorier en titre, préside la séance et constate que, conformément aux dispositions statutaires l'Assemblée Générale Extraordinaire peut se tenir :

- Il est constaté 15 membres de l'association, à jour de leur cotisation FFSA 2010, dont 11 présents ou représentés par pouvoir conforme,
- Les convocations ont bien été conformes,
- L'application de l'article 9 est bien justifié :
 - Absence et vacance confirmée de la présidence de l'association
 - Plus d'un tiers des membres de l'association appliquent leur droit de convocation
- Le seul point de l'ordre du jour étant de régler la situation juridique de l'association par rapport aux dispositions légales et par rapport à la Fédération Française du Sport Automobile et cela pour le délai restant du mandat des instances dirigeantes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, à l'unanimité valide les points présentés par le président de séance et désigne Alain PONS comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article 10 des statuts de l'association il est procédé à la mise en place d'un nouveau Comité Directeur.

Après appel à candidature, sont candidats pour les six postes à pourvoir :

| | | |
|-------------------|-----------------|--------------------|
| CORNUCHE Philippe | CORNUCHE Pierre | DELICHERE Anastase |
| DUPOUY Raphaël | PONS Alain | |

Il est procédé ensuite à un vote à bulletin secret. MM. CORNUCHE Ph, CORNUCHE P, DELICHERE, DUPOUY et PONS ont obtenu 11 voix chacun et sont donc déclarés élus membres du Comité Directeur.

Conformément à l'article 14 des statuts de l'association il est ensuite procédé à l'installation d'un président issu de Comité Directeur et élu par l'Assemblée Générale.

Après appel à candidature, seul PONS Alain est constaté candidat.

Il est procédé à un vote à bulletin secret qui donne le résultat suivant : M. PONS 10 voix.

M. Alain PONS est donc élu président de l'association ASK Landes et Gascogne.

En conséquence, le président de séance constatant qu'un nouveau Comité Directeur et qu'un Président de l'ASK sont bien élus et installés conformément aux dispositions statutaires, déclare la séance levée à 19h45.

Fait et délibéré le 7 janvier 2011 à Dax (40)

Le président de séance,

Philippe CORNUCHE

Le secrétaire de séance,

Alain PONS